

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 250808AR156AH

Arrêté portant réglementation du stationnement - 11 Rue du Général Houchard à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M et Mme SOMVILLE David et Cécile de réglementer le stationnement 11 Rue du Général Houchard le Mercredi 13 août 2025 de 13h à 20h,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 5 places de stationnement le mercredi 13 août 2025 face au n°11 rue du Général Houchard à Hondschoote.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M et Mme SOMVILLE David et Cécile, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 8 août 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

